

**COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 03 novembre 2022**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11	
- en exercice :	10	
- qui ont pris part à la séance :	07	
- votants	10 (dont 3 pouvoirs)	
Date de convocation : 28/10/2022		Date d'affichage : 28/10/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le trois novembre deux mil vingt-deux à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe  
 Mrs BRACHET Florian - COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent

Absents excusés : Mr ALINS Franck – pouvoir donné à Mr BRACHET Florian  
 Mr CHARPENEL Aurélien – pouvoir donné à Mr CHARPENEL Jean-Bernard  
 Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**OBJET : TARIFS 2023 REDEVANCES EAU POTABLE (au 01/01/2023)**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 09 décembre 2021 qui fixait les tarifs des redevances eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Conseil Municipal avait décidé de facturer le coût du m3 d'eau à 1,38 €.

La redevance pour pollution domestique reversée à l'Agence de l'Eau est identique à 2022.

Le Maire rappelle que l'eau potable est l'une des principales richesses environnementales de la commune

Afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'agence de l'eau il faut que le M3 soit d'au moins 1 € le m3 hors taxe de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **DECIDE pour 2023 De MODIFIER** les tarifs énumérés lors de la délibération du 09 décembre 2021, concernant uniquement le M3 d'eau selon la consommation :

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
<b>REDEVANCES EAU</b>		
Terme fixe annuel EAU	65,00 €	65,00 €
Terme fixe annuel compteur eau potable 5 m3	105,00 €	105,00 €
Terme fixe annuel EAU par logement supplémentaire	55,00 €	55,00 €
M3 EAU (jusqu'à 200 m3/an)	1,3783 €	1,3783 €
M3 EAU (de 201 m3/an à 300 m3/an)		+0,50 €/m3
M3 EAU (à compter de 301 m3/an)		+1,00 €/m3
Pas d'augmentation au-delà de 200 m3/an pour les élevages		
- M3 eau (pour la commune)	1,00 €	voir tarif dégressif ci-dessus
- Redevance préservation ressources (reversée à l'AE)	0,0683 €	0,0683 €
- Redevance pour pollution domestique (reversée à l'AE)	0,31 €	0,31 €

Et ont les membres présents signé au registre  
 AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
 Jean-Bernard CHARPENEL

